Province de Québec MRC de Drummond Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 février 2020 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège n° 5 et mairesse suppléante, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020.

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal.

Citoyens: 6

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 $\$ billet no 107, Madame France Savoie de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet nº 86, l'entreprise Technigaz de Bécancour.

Troisième prix : 150 \$ billet nº 103, Madame Sylvie Jutras de Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

25.02.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

Ordre du jour

Séance ordinaire Le lundi 10 février 2020, à 20 h

- 1. Moment de réflexion
- 2. Ouverture de la réunion
- 3. Tirage loto église
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
- 6. Demande:
 - a) Déneigement 625, rang Saint-David
- 7. Comptabilité :
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
- 8. Dossiers municipaux
 - a) MMQ: ristourne pour l'exercice financier 2019
 - **b)** MMQ : rapport d'inspection thermographique
 - c) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
 - d) Programmation TECQ pour les années 2019-2023
 - e) Infotech: ristourne 2019
 - f) Infotech: banque d'heures
 - g) Location du local : 315, rue Principale
 - h) Doucet + Turcotte architectes inc. : mandat pour le centre communautaire
 - i) Entretien des pelouses 2020
 - j) Municipalité amie des aînés : rencontre régionale
 - k) Programme d'emplois d'été Canada : demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités
 - I) ADMQ: congrès 2020
- 9. <u>Voirie</u>
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Luminaires de rues

Période de questions à 20 h 30

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

11. Sécurité publique

- a) Sûreté du Québec : tarification 2020
- b) Croix-Rouge : renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

12. <u>Urbanisme</u>

- a) Permis de construction janvier 2020 (aucun)
- b) Demande à la CPTAQ : lots 4 632 869, 4 632 519 et 4 972 049

13. Loisirs et culture

- a) Bibliothèque : nouvelle technologie numérique
- b) Jaseur: 40 ans
- c) Programme de subvention d'ombrières
- d) Défi santé
- e) Cabane de la patinoire : abreuvoir

14. <u>MRC</u>

- a) Compte-rendu MRC
- b) Emprunt d'une œuvre d'art de la collection de la MRC de Drummond
- c) Rencontre pour projet plantation d'arbres et sécurité incendie
- d) Formation SOMUM: employé MRC

15. Questions diverses

- a)
- b) c)
- 16. <u>Levée de la réunion</u>

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 13 janvier 2020;

26.02.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 13 janvier 2020:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

a) Déneigement 625, rang Saint-David

M. Massé prend la parole pour les citoyens présents à cette séance et demande si la Municipalité peut intervenir pour l'entretien des chemins privés situés au camping Adam et Ève, car les citoyens sont mécontents du déneigement. Il mentionne que parfois les chemins sont impraticables. Le maire, M. Hébert avise qu'ils sont sur une propriété privée et que malheureusement il ne peut intervenir. Cependant, il lui conseille d'aller voir le propriétaire du 625, rang St-David et de lui faire part des mécontentements pour qui'il puisse régulariser la situation.

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

FONDATION CÉGEP DE DRUMMONDVILLE Bourse municipale 2020	350,00 \$
Bourse municipale 2020	330,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	
Luminaires de rues de décembre 2019	310,51 \$
208 Ch de la Rivière du 6 nov. au 8 janv. 2020	3 944,03 \$
,	
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	
REMISES DE L'EMPLOYEUR décembre 2019	5 902,90 \$
MRC DRUMMOND	
Quote-part MRC budget 2020 vers 1/11	10 187,31 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 2/11	4 955,55 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 3/11	4 955,55 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 4/11	4 955,55 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 5/11	4 955,55 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 6/11	4 955,55 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 7/11	4 955,55 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 8/11	4 955,55 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 9/11	4 955,55 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 10/11	4 955,55 \$
Quote-part MRC budget 2020 vers 11/11	4 955,55 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	
REMISES DE L'EMPLOYEUR décembre 2019	2 375,80 \$
R.G.M.R. BAS ST-FRANÇOIS	
Quote-part 2020 vers 1/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 2/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 3/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 4/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 5/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 6/12	6 080,94 \$

Quote-part 2020 vers 7/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 8/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 9/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 10/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 11/12	6 080,94 \$
Quote-part 2020 vers 12/12	6 080,91 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	
Publipostage Jaseur janvier 2020	67,46 \$
Publipostage Jaseur février 2020	67,66 \$
,	,,,,,
TELUS	
Cellulaire du 25 déc. au 24 janv.	59,22 \$
,	
VISA DESJARDINS	
Spécialités F. Daigle; butoir centre comm	14,72 \$
BMR St-Léonard; clés pour local en bas MDJ	10,28 \$
Wal-Mart; produits pour camion et centre comm	31,30 \$
Dépanneur 4 saisons; essence 60,47 litres	70,02 \$
Lumen; retour 2 douilles, car pas besoin	(6,02 \$)
Lumen; 2 douilles pour lumières bureau	6,02 \$
Lumen; 4 douilles pour lumières bureau	12,05 \$
Roy Jucep; dîner Manon et Géro audience M. Lavallière	31,16\$
Maxi; consommations et grignotines pour party	202,40 \$
Telus; adaptateurs pour téléphone cellulaire	82,74 \$
UV pure; bracket pour égouts	166,80 \$
Produits Sany; tamis d'urinoir centre comm	16,39 \$
Dollarama; épingles pour party Noël	1,43 \$
Tim Horton; rencontre budget 2020	26,36 \$
CTQ, inscription registre propriétaires et exploitation	65,75 \$
Dépanneur 4 saisons; essence 109,41 litres	126,81 \$
Dépanneur 4 saisons; essence 69,02 litres	80,00 \$
Total du chèque	938,21 \$
·	, ,
GROUPE MASKATEL	
Janvier (336-4460) Bureau	184,63 \$
Janvier (336-7149) garage et aqueduc	60,75 \$
Janvier (336-7145) bibliothèque	52,70 \$
Janvier (336-7136) usine épuration	52,52 \$
Janvier (336-4917) centre comm et MDJ	68,87 \$
TOTAL DU CHÈQUE	419,68 \$
VILLA MOMENTUM	
Pourboire repas des fêtes 2019	117,54 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	
Frais paiement direct décembre 2019	35,31 \$

27.02.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault Appuyée par François Bilodeau

Total des chèques émis et des dépôts directs :

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

 d'accepter les déboursés du mois au montant de 147 302,17 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 21 889,82 \$;

147 302,17 \$

 d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 42 553,80 \$; • d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. <u>Dossiers municipaux</u>

a) MMQ: ristourne pour l'exercice financier 2019

La Mutuelle des municipalités du Québec annonce qu'elle a pris la difficile décision de ne pas verser de ristourne au terme de l'année 2019. Ce choix a été motivé par la volonté de maintenir la solidité financière de la MMQ et de préserver les meilleurs coûts d'assurance possible pour ses membres.

b) MMQ: rapport d'inspection thermographique

CONSIDÉRANT QUE la MMQ a procédé le 30 janvier 2020 à l'inspection de quatre bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT LE rapport d'inspection thermique fais le 3 février 2020 par un conseiller en électricité et systèmes en gestion des risques;

28.02.2020 Sur proposition de Christian Jutras Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser l'inspecteur municipal à remédier aux anomalies électriques mentionnées dans ledit rapport dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

ATTENDU QUE la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020:

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

ATTENDU QU'AU 10 février 2020 quatre dossiers ne sont toujours pas réglés;

ATTENDU QUE les propriétaires ont jusqu'au 27 février 2020 pour venir régularisation leur dossier;

29.02.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

• d'autoriser la transmission de cet extrait à la MRC de Drummond;

- d'autoriser la directrice générale à retirer le(les) dossier(s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC de Drummond;
- de désigner le Maire ou la directrice générale à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Programmation TECQ pour les années 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE cette résolution remplace la résolution 288.12.2019;

30.02.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version nº 1 ci-jointe et de tous les autres exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

e) Infotech: ristourne 2019

Infotech a versé une ristourne de 447,30 \$ dans le cadre du module Rôle en ligne pour la période du 1er juin au 31 décembre 2019.

f) Infotech: banque d'heures

31.02.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de retenir la proposition d'Infotech concernant l'ajout d'une banque d'heures supplémentaires de 14 heures supplémentaires au coût de 1 120 \$, taxes en sus;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Location du local : 315, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire sert de centre d'hébergement pour les mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration seront faits en 2021 au centre communautaire pour répondre aux besoins des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien local de la caisse populaire est libre depuis le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a validé l'intérêt de la FADOQ de Sainte-Brigitte-des-Saults pour ce local;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Sainte-Brigitte-des-Saults est en accord à faire un échange de local;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Sainte-Brigitte-des-Saults gardera tous leurs droits pour l'utilisation de la salle communautaire pour leurs activités occasionnelles;

CONSIDÉRANT QUE lors du réaménagement du local de la FADOQ et de la salle no 2, un espace sera conservé à la FADOQ de Sainte-Brigitte-des-Saults pour l'entreposage de leurs biens;

32.02.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de signer une entente pour les échanges des locaux entre la municipalité et la FADOQ de Sainte-Brigitte-des-Saults.

h) Doucet + Turcotte architectes inc. : mandat pour le centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire un réaménagement du local de la FADOQ de Sainte-Brigitte-des-Saults et de la salle no 2 pour répondre aux mesures d'urgence;

33.02.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Doucet + Turcotte architectes pour la réalisation des plans du réaménagement desdits locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Entretien des pelouses 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a mis en place depuis quelques années le projet d'entretien des pelouses des terrains municipaux pour impliquer les jeunes dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont toujours de l'intérêt pour ce projet;

34.02.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults qu'une annonce soit faite dans *Le Jaseur* du mois de mars pour connaître l'intérêt des étudiants pour l'entretien des pelouses municipales 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Municipalité amie des aînés : rencontre régionale

35.02.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser M. François Bilodeau, conseiller et Mme Jocelyne Guilbault, conseillère à s'inscrire à la rencontre régionale du 21 février prochain:
- de défrayer les dépenses inhérentes pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Programme d'emplois d'été Canada : demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada reconnait les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

36.02.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults demande l'appui de toutes les MRC et toutes les municipalités du Québec;
- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults demande l'appui de la FQM;
- de demander aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

I) ADMQ : congrès 2020

37.02.2020 Sur proposition de Christian Jutras Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'acquitter les frais d'inscription au coût de 555\$ plus les taxes applicables pour la directrice générale ainsi que les dépenses inhérentes pour au congrès annuel de l'ADMQ prévu du 17 au 19 juin 2020 au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Réparations Mack;
- Réparations au centre communautaire;
- Entretien de l'aqueduc;
- Entretien de la pépine;
- Patinoire:
- Tournée des bâtisses avec l'inspecteur de la MMQ;
- Déneigement des chemins et des cours municipales

Période de questions à 20 h 30

Aucune question n'est soumise.

b) Luminaires de rues

38.02.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de remplacer 5 luminaires de rues pour de l'éclairage au DEL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

11. Sécurité publique

a) Sûreté du Québec : tarification 2020

Une correspondance du 27 novembre 2019 de la sécurité publique nous avise du montant de la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec est estimé, pour l'année 2020, à 90 804 \$ pour notre municipalité.

b) Croix-Rouge : renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge vient à échéance en avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec nous propose une nouvelle entente pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle pour la durée de l'entente se détaille comme suit :

2020-2021 : 170 \$2021-2022 : 170 \$2022-2023 : 170 \$

39.02.2020 Sur proposition de François Bilodeau Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de renouveler ladite entente entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour une période de trois ans;
- d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer ladite entente.

14. Urbanisme

a) Permis de construction janvier 2020

Aucun permis n'a été délivré pour le mois de janvier 2020.

b) Demande à la CPTAQ : lots 4 632 869, 4 632 519 et 4 972 049

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 273.12.2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à fin d'aliénation/ lotissement et à des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Blanchette est propriétaire du lot 4 632 869;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du lot est de 6 449.3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE sur ce lot nous retrouvons 2 résidences, à savoir 1 résidence datant de 1900 et une autre datant de 1980;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de 1980 a été construite selon une déclaration de droits en 1980;

CONSIDÉRANT QU'il y a un excédent de 1449.3 mètres carrés, car la norme maximale est de 5000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la situation géographique, ses délimitations physiques (cours d'eau) l'excédent devrait être reconnu faisant partie des droits acquis, car elle a toujours été utilisée comme tel;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un lot est à l'intérieur de 100 mètres d'un cours d'eau, celui-ci doit avoir une superficie de 4000 mètres carrés et d'une façade de 75 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le lot voisin est le 4 972 049, appartenant à Gestion Martin Cardinal et Fils., a une superficie de 2 592.3 mètres carrés:

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'a jamais été en culture, en raison des contraintes rencontrées (cours d'eau, résidence, etc.);

CONSIDÉRANT QUE ce lot a toujours été entretenu par monsieur Blanchette, au fil des années:

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ce lot est d'accord pour céder à monsieur Blanchette, afin d'obtenir une superficie conforme et un usage autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT QUE le plan de propriété soumis par monsieur Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, sous les minutes 9324;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 632 869 aura une superficie totale de 4 628.1 mètres carrés, à la suite de la nouvelle délimitation proposée pour le 495, rang St-Patrice;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 632 869 partie aura une superficie de 1821.2 mètres carrés, à la suite de la nouvelle délimitation proposée;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie est insuffisante pour être conforme aux normes minimales prescrites;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 972 049 possède une superficie de 2 592.3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la possibilité d'unifier les lots 4 972 049 (2 592.3 mètres carrés) et 4 632 869 (1821.2 mètres carrés) afin d'obtenir une superficie de 4 413.5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie répondrait aux normes minimales dictées par la règlementation sur le lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Règlement de zonage #332-07 et au Règlement de lotissement #333-07 de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Drummond:

40.02.2020 Sur proposition de François Bilodeau Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer la demande de Monsieur Marcel Blanchette pour l'aliénation et le lotissement en faveur du demandeur pour les lots 4 632 869, 4 632 519 et 4 972 049.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Loisirs et culture

a) Bibliothèque : nouvelle technologie numérique

Le Réseau biblio CQLM informe la municipalité qu'ils ont remis un casque de réalité virtuelle et du matériel promotionnel au représentant de la bibliothèque lors de sa formation du 3 décembre 2019. Ce matériel est disponible à tous les utilisateurs de la bibliothèque.

b) Jaseur: 40 ans

Mme Jocelyne Guilbaut nous informe que le Jaseur fête ses 40 ans de publications. Félicitations à tous les bénévoles qui ont contribué à sa confection.

c) Programme de subvention d'ombrières

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne de dermatologie (ACD) a lancé un programme de subvention d'ombrières et qu'elle accordera un montant total de 18 000\$ à l'échelle du pays;

41.02.2020 Sur proposition de François Bilodeau Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas présenter de demande de subvention d'ombrières compte tenu du montant de l'enveloppe globale et qu'un petit projet coûterait environ 7 000\$ à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Défi santé

CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Fontaine, conseillère, a été mandatée par les membres du conseil lors de la séance de décembre 2019 pour organiser des activités durant le mois d'avril pour le Défi Santé 2020;

42.02.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser Mme Fontaine de demander des commandites à des entreprises pour les activités du Défi santé 2020
- que la municipalité offre des sacs réutilisables à faire tirer lors des activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Cabane de la patinoire : abreuvoir

CONSIDÉRANT QUE des demandes pour installer un abreuvoir à la cabane de la patinoire ont été faites à la conseillère Nancy Fontaine;

CONSIDÉRANT QUE Mme Fontaine demande aux membres du conseil de faire l'installation d'un abreuvoir;

CONSIDÉRANT QUE les antécédents de méfaits par des personnes sur ce bâtiment:

43.02.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal Sainte-Brigitte-des-Saults de refuser de faire l'installation d'abreuvoir à la cabane de la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) Emprunt d'une œuvre d'art de la collection de la MRC de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre la possibilité aux municipalités locales d'emprunter des œuvres d'art de leur collection qui est constituée de 22 œuvres;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont jusqu'au 21 février 2020 pour signifier leur intérêt:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults expose déjà au bureau municipal et à la bibliothèque des œuvres d'art des citoyens de la municipalité ;

44.02.2020 Sur proposition de François Bilodeau Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas emprunter les œuvres d'art de la collection de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Rencontre pour projet plantation d'arbres et sécurité incendie

45.02.2020 Sur proposition de Christian Jutras Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le conseil municipal Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser la directrice générale à participer à la rencontre organisée par la MRC de Drummond le 18 février 2020 et de défrayer les dépenses inhérentes pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Formation SOMUM: employé MRC

46.02.2020 Sur proposition de François Bilodeau Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser la formation d'une personne de la MRC de Drummond pour le logiciel Somum et que les coûts soient répartis entre les municipalités ayant adhéré à ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Questions diverses

Aucun point à inscrire.

15. Levée de la réunion

47.02.2020 Il est 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert	Manon Lemaire
Maire	Directrice générale